

COLLECTES EXCEPTIONNELLES

VENDREDI 24
SAMEDI 25 MAI

Déchèterne de Vitry-aux-Loges

2024

Ces collectes sont **UNIQUEMENT**
réservées aux particuliers
résidants sur le territoire du SICTOM

Sur présentation d'un justificatif
de domicile obligatoire
(dépôt nominatif)



- Envergure inférieure à 1,50 m ;
- Sans terre entre les racines ;
- Déchargement et mise en benne par vos soins ;

Sont acceptés :

- Pneus de véhicules légers, quad, 4x4, motos ;
- Dépôt limité à 4 pneus par foyer ;

Sont refusés : pneus jantés



Le SICTOM rappelle que les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente induit une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.